

DEC211449INP

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut de physique

LA DIRECTRICE,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision DEC201768INP du 05 octobre 2020 portant modification de la DEC200012INP fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2020 dans les unités de l'Institut de physique.

DECIDE :**Article 1^{er}**

Au titre de l'année 2021, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut de physique sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut de physique susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2021 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge la décision DEC201768INP du 05 octobre 2020 portant modification de la DEC200012INP fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2020 dans les unités de l'Institut de physique.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut de physique listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 07 avril 2021

Astrid LAMBRECHT

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut de physique

| Situations d'emplois / Activités | Définitions |
|--|--|
| Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations | Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail. |
| Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu | Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail. |
| Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service | Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail. |
| Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites | Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail. |
| Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques | Toutes activités effectuées au cours de missions de terrain présentant des conditions difficiles supérieures à 15 jours, c'est-à-dire au cours soit d'une campagne de carottage en lac d'altitude, soit d'une campagne de mesures sur le terrain en aérologie, soit d'une mission de glaciologie, soit de certaines missions archéologiques. |



ANNEXE 2 : Unités relevant de l'institut de Physique susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

| Situations d'emplois / Activités | DR | Unités | Acronyme | Directeur / Directrice |
|---|------|--|----------|------------------------|
| Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations | DR4 | UMR9001 - Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies | C2N | Giancarlo Faini |
| | DR14 | UPR8011 - Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales | CEMES | Alain Couret |
| | DR20 | UPR10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications | CRHEA | Philippe Boucaud |
| Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu | DR2 | UMR8552 - Laboratoire Kastler Brossel | LKB | Antoine Heidmann |
| | DR2 | UMR8213 - Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux | LPEM | Dimitri Roditchev |
| | DR4 | UR1 - Unité de recherche SOLEIL | SOLEIL | Jean Daillant |
| | DR11 | UPR2940 - Institut NEEL | NEEL | L.aurence Magaud |
| | DR11 | UPR3228 - Laboratoire national des champs magnétiques intenses | LNCMI | Charles Simon |
| | DR14 | UPR8011 - Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales | CEMES | Alain Couret |
| | DR19 | UMR6252 - Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique | CIMAP | Isabelle Monnet |
| | DR20 | UPR10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications | CRHEA | Philippe Boucaud |
| Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service | DR2 | UMR8552 - Laboratoire Kastler Brossel | LKB | Antoine Heidmann |
| | DR4 | UMR 8214 - Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay | ISMO | Thomas Pino |
| | DR20 | UPR10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications | CRHEA | Philippe Boucaud |
| Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites | DR2 | UMR8552 - Laboratoire Kastler Brossel | LKB | Antoine Heidmann |
| | DR2 | UMR7588 - Institut des NanoSciences de Paris | INSP | Massimiliano Marangolo |
| | DR4 | UMR12 - Laboratoire Léon Brillouin | LLB | Eric Eliot |
| | DR4 | UMR7605 - Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses | LULI | Patrick Audebert |
| | DR4 | UMR 8214 - Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay | ISMO | Thomas Pino |
| | DR4 | UMR8635 - Groupe d'études de la matière condensée | GEMaC | Alain Lusson |

| | | | | |
|--|------|--|------|-----------------------------|
| | DR11 | UPR2940 - Institut NEEL | NEEL | L.aurence Magaud |
| | DR17 | UMR6251 - Institut de physique de Rennes | IPR | Jean-Christophe Sangleboeuf |
| Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques | DR11 | UPR2940 - Institut NEEL | NEEL | L.aurence Magaud |

DEC201835INSIS

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS).

Le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS),

Vu la circulaire n°030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n°DEC152383DRH du 15 novembre 2015 déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes,

Vu la décision DEC121458INSIS du 19 avril 2012 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

Vu la décision DEC151743INSIS du 23 juillet 2015 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

DECIDE :

Article 1 : Au titre de l'année 2021, les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financière et/ou à compensation en temps de repos au titre des sujétions et astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou d'activités au titre de l'année 2021 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2 : Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherche et de service listées dans l'annexe 2.

Article 3 : La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2021, les décisions n°DEC121458INSIS du 19 avril 2012 et n°DEC151743INSIS du 23 juillet 2015 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

Article 4 : La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **03 MARS 2021**



Jean-Yves MARZIN

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

| Situations d'emplois / Activités | Définitions |
|---|---|
| <p>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu</p> | <p>Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.</p> |
| <p>Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens</p> | <p>Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.</p> |

ANNEXE 2 : Unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021

| Situations d'emplois / Activités | DR | Unités | Intitulé | Directeur |
|--|------|--|----------|----------------------------|
| Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu | DR14 | UMR5504 - Toulouse Biotechnology Institute | TBI | M. Gilles TRUAN |
| | DR07 | UMR5220 - Centre de Recherche en Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé | CREATIS | M. Olivier BEUF |
| Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations | DR18 | USR3380 - Institut de Recherche sur les Composants logiciels et matériels pour l'Information et la Communication Avancée | IRCICA | Mme Nathalie ROLLAND-HAESE |
| | DR18 | UMR8520 - Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie | IEMN | M. Thierry MELIN |

DEC210385DR11

Décision portant nomination de M. Ralph GROS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5588 intitulée LiPhy et nommant M. Bahram HOUCHMANDZADEH en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5588¹ en date du 25/ 01 / 2021 ;

Considérant que M. Ralph GROS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 10 au 13 avril et du 8 au 11 mai 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Ralph GROS, (*ingénieur d'études*), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy, à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. Ralph GROS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ralph GROS est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 16/02/2021

Le directeur de l'unité
M. Bahram HOUCHMANDZADEH

Mr HOUCHMANDZADEH Bahram
Directeur
Laboratoire Interdisciplinaire de Physique



Visa du délégué régional du CNRS
La Déléguée régionale par intérim

Isabelle Dhé

Visa des partenaires (si nécessaire)

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Avril 2021
ISSN 1148-4853

Établissement public à caractère scientifique et technologique

Recherche

Organisation générale du CNRS
Présidence générale déléguée
Directeur général
Instituts, domaines scientifiques, technologiques
Départements régionaux
Délégations de recherches et de services
LPR, UPS, IFR, GDR, IFRIGDR, IFR, GDR

Textes fondamentaux
Règlementation
Actes administratifs
Publication légale
Exercice des activités de recherche

Articles de la loi
Art. 1 -
Art. 2 -
Art. 3 -
Article unique
Nul n'est censé ignorer la loi

signature
décret
dispositions
procédure
fonctionnaires
particuliers

Décision de tarification
Décision de subvention
Circulaires, avis, arrêtés, décisions
Dons et legs

dispositions
procédure
fonctionnaires
particuliers

dispositions
procédure
fonctionnaires
particuliers

CNRS

